



Envoyé en préfecture le 24/04/2017
Reçu en préfecture le 24/04/2017
Affiché le 
ID : 045-200005932-20170411-2017_03_69-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 Avril 2017

2017-03-69

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY.

Objet : Convention d'objectifs 2017 – 2019 avec l'OTSI.

Conformément au Code du tourisme, articles L133-1 à L133-3, l'Office de Tourisme des Portes de Sologne s'est vu déléguer par le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Sologne, par délibération du 30 mars 2007, les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique pour la Communauté de Communes et ceci en coordination avec le Comité Départemental et le Comité Régional du Tourisme.

L'office contribue ainsi à coordonner les interventions des divers partenaires du développement local. Pour lui permettre de remplir cette tâche d'intérêt public, la Communauté de Communes lui attribue annuellement, les crédits de fonctionnement nécessaires et adaptés à son classement et à ses obligations de prestations de service aux clientèles.

Depuis 2008, des conventions d'objectifs fixent les relations entre l'association et la collectivité. La dernière en date, du 30 octobre 2012, avait été prolongée jusqu'en 2016 afin de préciser les objectifs contractualisés.

Il convient ainsi de signer une nouvelle convention d'objectifs triennale, qui couvre trois années civiles : 2017, 2018 et 2019.

Il faut noter que cette convention prévoit notamment :

- l'acquisition de l'outil Tourinsoft, base de données régionale, et son renseignement par le personnel de

l'office, dès 2017

- la modification du régime des adhésions en substituant les cotisations par les recettes issues de Tourinsoft,
- De développer l'offre de tourisme vert et de loisirs, points forts à exploiter sur notre territoire : élaboration d'un plan de développement stratégique pour une mise en œuvre à l'issu de la convention permettant de fédérer les acteurs du tourisme (2018 – 2019). Cet objectif est en lien avec la réalisation préalable d'un diagnostic touristique

Envoyé en préfecture le 24/04/2017

Reçu en préfecture le 24/04/2017

Affiché le

ID : 045-200005932-20170411-2017_03_69-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE la convention d'objectifs triennale avec l'Office de Tourisme, qui couvre trois années civiles (2017, 2018 et 2019), et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE